



# Programme de récompense AQRP

---

Le programme de récompense de l'AQRP est en vigueur depuis déjà quelques années. Le but est d'encourager les membres de l'AQRP à parler de l'Association à leurs amis, leur famille et leurs anciens collègues de travail.

Pour que vous receviez votre récompense comme recruteur, les nouveaux membres n'ont qu'à inscrire votre nom et votre numéro de membre sur le formulaire d'adhésion, ou encore, le mentionner lors de l'adhésion. Chaque recrutement vous donne un montant de 20 \$, pour un montant maximal de 140 \$ par année (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Le montant de 20 \$ est admissible uniquement lors d'une nouvelle adhésion ou une réadhésion lorsque celle-ci survient 5 ans après le désistement.

De plus, une seule promotion peut s'appliquer.

Donc, en résumé :

## **Adhésion individuelle**

- Un nouveau membre (cotisation individuelle - un an ou deux ans) – 20 \$ sera octroyé au recruteur
- Deux nouveaux membres (cotisation individuelle - un an ou deux ans) – 20 \$ sera octroyé par nouveau membre au recruteur, soit un total de 40 \$

## **Adhésion de couple**

- Deux nouveaux membres (cotisation de couple - un an ou deux ans) – 20 \$ sera octroyé au recruteur

Les récompenses sont émises tous les trois mois, soit en juillet, octobre, janvier et avril.

1. Avril – mai – juin
2. Juillet – août – septembre
3. Octobre – novembre – décembre
4. Janvier – février - mars

Le montant de 20 \$ n'est pas octroyé lorsque l'activité est organisée ou payée par l'AQRP.